

**Séance publique du 22 janvier 2001**

**Délibération n° 2001-6195**

commission principale : développement économique et grands projets

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

objet : **Plan d'actions technopole - Subvention à l'Association pour la promotion de la recherche en pharmacologie clinique (APRPC) pour soutenir le pôle santé et sciences de la vie au travers de la 3° rencontre de la fédération des sociétés européennes de pharmacologie - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques - Mission technopole

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 janvier 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 25 mai 1998, le conseil de Communauté a approuvé le plan d'actions technopole visant à favoriser le développement économique par le soutien à la valorisation, à la recherche et à l'innovation.

Dans ses objectifs, le plan technopole a retenu la santé et, en particulier les biotechnologies, comme un des domaines dans lesquels la Communauté urbaine devait intervenir sur le plan économique, pour soutenir la valorisation de la recherche, le rapprochement des acteurs et le rayonnement de Lyon.

Les entreprises de biotechnologies ont pour client les industries pharmaceutiques, afin de renforcer leurs collaborations scientifiques, cliniques et industrielles au plan local.

L'organisation à Lyon de la 3° rencontre de la fédération des sociétés européennes de pharmacologie, qui se tiendra du 6 au 9 juillet 2001 et qui regroupe 215 conférenciers et 1500 participants, permettra aux entreprises de biotechnologie de rencontrer leur premier client et ainsi fournir une crédibilité indispensable à leur croissance.

L'organisation à Lyon de ce congrès européen par l'Association pour la promotion de la recherche en pharmacologie clinique serait l'occasion de mobiliser les acteurs locaux et de faire connaître leurs atouts auprès des principaux acteurs de la pharmacie.

Le budget prévisionnel de la 3° rencontre de la fédération des sociétés européennes de pharmacologie 2001 est estimé à 3 069 000 F.

Cette démarche étant en cohérence avec les objectifs du plan d'actions technopole, l'Association pour la promotion de la recherche en pharmacologie clinique, qui assume l'organisation de ce symposium international, sollicite la Communauté urbaine pour une participation de 75 000 F pour l'an 2001 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 mai 1998 ;

Ouï l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** le versement d'une subvention de 75 000 F à l'Association pour la promotion de la recherche en pharmacologie clinique pour l'organisation de la 3° rencontre de la fédération des sociétés européennes de pharmacologie.

**2° - La dépense** en résultant sera imputée sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,